



Séance du 17 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE

Présents :

Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Pascale VERHNES, Marc MUSCAT, Sandrine GAS, Lydia ZIADE, Brigitte NEF, Valérie RUBEAUX, Y. CAIRON, Natacha BENALI, Marie VITALI, Daniel LECUYER, Jean-Marie POUWELS

Pouvoirs :

Annick GAT à Pascale VERHNES
Dominique Maire à Marc MUSCAT
Patrick POUDEVIGNE à Jean-Marie POUWELS
Gilbert CHAZAL à Yves CAIRON
Patrice RUBEAUX à Dominique ANCEY

Absent excusé : Lydie AMEVET

Date de convocation : 12 mai 2023

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 13

POUVOIR : 5

Secrétaire de séance : Pascale VERHNES

DEL 22-2023 : DEMANDE AMENDES DE POLICE - Projet voirie Rue des Ecoles - Rue Pétrarque – Rue du Félibrige

L'**objectif fondamental** est d'apporter une solution de remplacement pour le parcours des bus de transport en commun.

En effet le terminus de bus installé par le passé à proximité de la Mairie, faute d'autre possibilité jusqu'à maintenant, nécessite des manœuvres de retournement sur le carrefour du haut de l'Avenue de la République qui sont devenues inacceptables :

- Pour la sécurité de la circulation
- Pour la gêne occasionnée aux usagers de la route, lors des manœuvres des bus.
- Pour la responsabilité des chauffeurs de bus compte-tenu du risque d'accident potentiel.

Cet objectif fondamental est un objectif court terme, car il y a maintenant de plus en plus d'urgence à éliminer cette situation.

Le **second objectif** est de préparer un meilleur accès au cœur du village dans la perspective à moyen terme de son évolution sur la zone Ouest de la Rue des Ecoles. Cette évolution inscrite au PLU a déjà donné lieu à un schéma d'aménagement étudié avec le concours de l'AURAV.



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE DE JONQUERETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le
ID : 084-218400554-20230517-22052023-DE



DEL 22-2023

Les principaux aménagements

- Rue des Ecoles : Elargissement d'environ 2,50 à 3,00 m avec création d'un mur de soutènement, réfection de la clôture de la propriété riveraine. Création d'un trottoir côté Est de la rue.
- Rue Pétrarque : Elargissement de l'emprise grâce au busage du fossé par le Grand Avignon. Création d'un trottoir côté Ouest de la voie. Evasement de l'entrée de la rue pour faciliter la giration des bus.
- Traverse du Félibrige : Création du terminus de bus. Réorganisation des places de stationnement. Création d'un trottoir côté nord de la rue et d'un plateau traversant à la sortie du lotissement « Les Cordelles »

Coût estimatif des travaux : 357 958 HT / 429 549 TTC

Dans ce cadre, le coût des dépenses estimées éligibles est de 53 859 HT €

La demande de subvention est de : 24 500 HT

Le solde sera de l'autofinancement

Le Conseil Municipal, après ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré

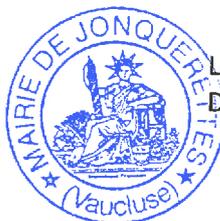
- **APPROUVE** le plan de financement pour le projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le Conseil général dans le cadre des amendes de polices
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'application de cette décision

Pour	Contre	Abstention
18	/	/

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Pour le maire empêché
L'Adjoint

Secrétaire de séance
Pascale VERHNES



Le Maire,
Daniel BELLEGARDE

Le Maire

*Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.*

DEL 2023